

WIZERNES



Réuni le 7 Décembre sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale -

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par Madame la Préfète du Pas-de-Calais, se prononce défavorablement sur ce projet. Il décide également du principe de défendre la création d'une grande intercommunalité intégrant la communauté d'agglomération de Saint-Omer, au niveau du Pays de Saint-Omer, et de rester disponible aux discussions pour envisager une intercommunalité plus large en y intégrant la Communauté de communes du Pays de Lumbres.

- Location des salles communales -

Il est décidé de modifier les modalités de paiement des locations des salles communales, à savoir règlement de 50 % du coût à la réservation et 50 % par le biais de l'émission d'un titre de recettes au cours du trimestre qui suit la location.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Mme NEYRINCK rend compte aux conseillers de la journée organisée dans le cadre du Téléthon et les remercie pour l'aide qu'ils ont apportée. Elle précise toutefois que les recettes seront certainement inférieures à celles de l'an dernier.

Le Maire,




Daniel HERBERT